

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022-112 - DEMANDE DE RENOUELEMENT DE L'AGREMENT AU TITRE DE L'ENGAGEMENT SERVICE CIVIQUE

Le dix-neuf octobre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 13 octobre deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	25
Excusés	8

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD - Mme Hélène MAVÉRAUD
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - M. Christian BURLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN
M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD
M. Jonathan HERVÉ - André THIBAUDEAU

Excusés :

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. André THIBAUDEAU)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Service National et notamment son titre 1er bis issu de la loi 2010-241 du 10 mars 2010 ;

Vu le décret 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2017-05, du 7 février 2017, sollicitant un agrément au titre de l'engagement civique ;

Considérant l'arrivée à échéance dudit agrément, d'une durée de 3 ans et délivré le 24 avril 2017 ;

Considérant que la Ville de Pont-Château s'est engagée depuis plusieurs années dans un processus d'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle en mobilisant notamment des jeunes au travers du dispositif Service civique ;

Considérant qu'une expérience d'engagement volontaire permet aux jeunes d'exercer leur citoyenneté, ainsi que l'acquisition de compétences ;

Considérant que le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans de réaliser une mission d'intérêt général valorisante en direction des Pontchâtélains ;

Considérant que la Ville de Pont-Château prévoit d'accueillir des jeunes, en fonction des opportunités de mission identifiées par les services, répondant aux domaines reconnus prioritaires pour la Nation qui permettront un engagement volontaire des jeunes dans leurs missions ;

Considérant que la continuité de mise en œuvre du service civique est subordonnée à une demande de renouvellement d'agrément à solliciter auprès de l'Agence du service civique ;

Considérant que l'accueil et l'encadrement des jeunes volontaires fait l'objet d'un contrat d'engagement ;

Le Service civique permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager volontairement dans une mission d'intérêt général répondant aux domaines reconnus prioritaires pour la Nation : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport, intervention d'urgence en cas de crise.

La Ville de Pont-Château s'est engagée en 2017 dans ce processus d'accompagnement, qui permet aux jeunes d'exercer leur citoyenneté, tout en favorisant l'acquisition de compétences.

La continuité de déploiement du dispositif nécessite de solliciter le renouvellement de cet agrément auprès de l'Agence du Service civique, afin d'autoriser le Maire de Pont-Château à accueillir et contractualiser l'engagement de chacun des jeunes volontaires.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire à déposer une demande de renouvellement d'agrément auprès de l'Agence du service civique et à signer les actes relatifs au suivi du dispositif du service civique au sein de la collectivité.
- > D'autoriser Mme le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les jeunes volontaires.
- > De prévoir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité compensatrice au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20 octobre 2022

Le secrétaire de séance,
Jonathan HERVÉ

Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le : 21/10/2022
- De la publication ou notification le : 21/10/2022

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.